

CONSIGNES SCEI POUR L'ENSEMBLE DES CONCOURS CPGE 2021

Il est rappelé aux candidats que les normes de distanciation sociale doivent être respectées et que le port du masque est obligatoire en permanence, y compris pendant les épreuves.

La conduite à tenir lorsque l'on est positif, symptomatique ou asymptomatique ou cas contact, est fixée par directive gouvernementale. Elle engage la responsabilité individuelle. Un candidat positif ou cas contact ne pourra pas être autorisé à concourir. Le risque sanitaire pour les autres candidats, les surveillants et le personnel de l'organisation des centres d'écrit ne le permet pas.

En conséquence, il est fortement recommandé aux candidats d'éviter les rassemblements et les conduites à risque pendant la période précédant les concours et durant toute la période des concours.